



## COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL** sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Monsieur Alain CONTREPOIS Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Elisabeth BARRAULT, Mme Kenza BENYAHIA, Mme Josette BERENFELD, M. Noël BILLARD , M. Guillaume BONNET, M. Loïc BREHU, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Karine DORANGE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Jacqueline ELAMBERT, Mme Françoise FERRONNIERE, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, M. Laurent LHUILLERY, M. Alain MALET (jusqu'à la délibération n°36), M. Franck MASSELUS, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, Mme Isabelle VINCENT, M. Murat YASAR.

Etaient représentés : M. Sébastien TENAILLON par pouvoir à M. Noël BILLARD , M. Alain PIERRAT par pouvoir à Mme Geneviève CRESSAN, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET, Mme Agnès VENTURA par pouvoir à M. Murat YASAR, Mme Dominique DUTARTRE par pouvoir à M. Daniel GUERET, M. David LEBON par pouvoir à Mme Josette BERENFELD, M. MALET par pouvoir à Mme FERRONNIERE à partir de la délibération n°37, Mme Bénédicte MOREL par pouvoir à Mme Janine MILON, M. José ROLO par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à M. Franck MASSELUS.

Etaient excusés : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, M. Michel TEILLEUX.

Etaient absents : M. Denis BARBE, Mme Sandra RENDA.

----

**Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 a été approuvé à l'unanimité, 1 abstention, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote,**

----

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 1 Approbation du rapport de la CLECT - Travaux d'évaluation des charges pour la piscine des Vauroux

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 4 voix contre**

**APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif aux travaux d'évaluation des charges de la piscine des Vauroux, consécutifs au transfert.

\_\_\_\_\_

2 Désignation des Représentants - IUT de Chartres

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de procéder au vote à mains levées,

**SONT CANDIDATS :**

Monsieur Jean-Maurice DUVAL

Monsieur Alain PIERRAT

**PROCEDE** à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant qui représenteront la Ville de Chartres au conseil de l'IUT de Chartres,

Nombre de votants : 34

Nombre de suffrages exprimés : 30

**SONT DECLARES ELUS**, chacun ayant obtenu 30 voix, Monsieur Jean-Maurice DUVAL représentant titulaire et Monsieur Alain PIERRAT représentant suppléant, pour siéger au conseil de l'IUT de Chartres.

---

3 Prise de participation de Chartres Développements Immobiliers dans le capital d'une société civile de construction Vente - Courtille

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la prise de participation de la SEM Chartres Développements Immobiliers dans le capital de la Société Civile de Construction Vente dans le cadre du projet immobilier Ilot Courtille ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

**FINANCES ET PROSPECTIVE**

4 Compte de gestion 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour tous les budgets (budget principal, budget tourisme Loisirs, budget parcs de stationnement souterrain, budget activités soumises à TVA, budget restauration, budget aménagements, budget archéologie et budget petite enfance).

---

5 Compte administratif 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, M. le Maire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2016,

---

6 Affectation des résultats 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AFFECTE** le résultat de fonctionnement des différents budgets de la manière suivante :

Libellés des budgets	Résultat	Affectation	
		En fonctionnement (002)	En investissement (1068)
<b>Budget principal</b>	7 864 180,12	213 810,29	7 650 369,83
<b>Tourisme Loisirs</b>	-898,01	-898,01	
<b>Parkings souterrains</b>	70 217,97	38 972,32	31 245,65
<b>Activités soumises à TVA</b>	40 382,12		40 382,12
<b>Restauration</b>	173 730,73	173 730,73	
<b>Aménagements</b>	2 142 681,36	832 517,56	1 310 163,80
<b>Archéologie</b>	175 178,82		175 178,82
<b>Petite Enfance</b>	26 534,80	26 534,80	
<b>Total</b>	<b>10 492 007,91</b>	<b>1 284 667,69</b>	<b>9 207 340,22</b>

7 Budget supplémentaire 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 2 voix contre, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le budget supplémentaire 2017 annexé à la présente délibération.

**MODIFIE** les subventions de la manière suivante :

- Subvention du budget principal au budget du CCAS : la subvention au CCAS est diminuée de 32 000 € en section de fonctionnement (nature 657362) et augmentée d'autant en section d'investissement (nature 2041622). La subvention de la Ville au CCAS pour 2017 s'élèvera alors à 1 617 000 € en section de fonctionnement et 32 000 € en section d'investissement.
- Le reversement d'excédent du budget annexe tourisme et loisirs au budget principal pour 2017 est diminué de 5 399,01 €. Le reversement d'excédent pour 2017 s'effectuera donc la limite de 20 600,99 €.

8 Produits irrécouvrables - Admission en non valeur et créances éteintes 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**PREND ACTE** des créances éteintes selon la répartition figurant ci-dessous,

**DECIDE** l'admission en non valeur des créances selon la répartition figurant ci-dessous.

BUDGET	Admission en non valeur C/6541			Créances éteintes C/6542		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Principal			<b>4 800.77 €</b>			<b>4 185.84 €</b>
Tourisme	<b>0.04 €</b>	0.01 €	0.05 €			
Activités soumises à TVA	<b>3 738.50 €</b>	697.97 €	4 436.47 €	<b>24.88 €</b>	2.72 €	27.60 €
Restauration	<b>1 055.55 €</b>	58.05 €	1 113.60 €	<b>3 551.05 €</b>	195.31 €	3 746.36 €
Petite Enfance			<b>17.01 €</b>			<b>17.01 €</b>

9 Responsabilité d'un régisseur de recettes - Détérioration et vol sur horodateurs

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** les principes observés dans le rapport ;

**ACCEPTE** de prendre à sa charge le débet si le caractère de force majeure est retenu par les services de la DDFIP.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le maintien des tarifs TLPE et des exonérations.

Supports Tarifs	Tarifs ville de Chartres pour 2018			Tarifs droit commun pour 2018		
	Dispositifs publicitaires non numériques	Dispositifs publicitaires numériques	Enseignes	Dispositifs publicitaires non numériques	Dispositifs publicitaires numériques	Enseignes
superficie < 12 m <sup>2</sup>	EXONERATION TOTALE			20.60 €	61.80 €	20.60 €
superficie entre 12 et 20 m <sup>2</sup>	15.00 €	45.00 €	15.00 €	20.60 €	61.80 €	41.20 €
superficie entre 20 et 50 m <sup>2</sup>	15.00 €	45.00 €	30.00 €	20.60 €	61.80 €	41.20 €
superficie > 50 m <sup>2</sup>	15.00 €	45.00 €	60.00 €	41.20 €	123.60 €	82.40 €

} facturation dès le 1er m<sup>2</sup>

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

11 SEM Chartres Développement Immobiliers - Transformation - Majoration du capital

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** le principe exposé,

**DONNE POUVOIR** au représentant de la collectivité au sein de la SEM CDI pour voter favorablement à cette transformation – majoration de capital. La somme restante sera remboursée à la collectivité Chartres Métropole.

12 Clos Notre Dame - Avenant au contrat de cession d'amodiation - Tranche conditionnelle - Déclenchement

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** l'avenant 1 au contrat de cession d'amodiation entre la Ville de Chartres et la SEM « Chartres Développements Immobiliers » pour le programme « Clos Notre Dame ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

13 Accord-cadre Diagnostic d'ouvrages d'art - avenant n°1

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°G2016-082 relatif au diagnostic d'ouvrages d'art avec la société STRUCTURE ET REHABILITATION, ayant pour objet de prendre en compte des prix unitaires supplémentaires, soit : visite supplémentaire avec modalités spécifiques d'accès (échafaudage ou barque) ; investigations sur la structure avec essais et mesures sur site inclus.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

14 Accord cadre pour l'acquisition de fournitures pédagogiques, scolaires et environnement Petite Enfance - Autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Acquisition de fournitures pédagogiques, scolaires et de l'environnement Petite Enfance	THIREL BUREAU ZAC du Moulin aux Moines 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN	Montant estimé : 85 000,00 € HT par an

15 Accord-cadre d'acquisition de mobiliers - lots 1 à 6 et 8 - autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :

Désignation	Entreprise retenue	Montant estimatif de la première période d'exécution
Lot n°1 « Postes de travail, rangements et accessoires, Mobilier de direction »	<b>MAJENCIA SA</b> 24 – 25 Quais Carnot 92210 SAINT CLOUD	590 000,00 € HT 708 000,00 € TTC
Lot n°2 « Sièges de travail, sièges visiteurs, sièges réunion, sièges des espaces équipe »	<b>RIGUET BUREAUTIQUE</b> 1 ruelle de la Liberté 28300 MAINVILLIERS	215 000,00 € HT 258 000,00 € TTC
Lot n°3 « Tables de réunion et de visio-conférence, mobilier des espaces équipe, Tables salles de Commissions »	<b>MAJENCIA</b> 24 – 25 Quais Carnot 92210 SAINT CLOUD	108 000,00 € HT 129 600,00 € TTC
Lot n°4 « Box Equipe 4 personnes »	<b>SAS MTOP UNIX</b> 2 rue Sigmund Freud 75019 PARIS	65 000,00 € HT 78 000,00 € TTC
Lot n°5 « Mobilier des espaces informels de réunion, des espaces d'attente et mobilier standard des espaces de convivialité »	<b>DACTYL BURO</b> 28 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES	245 000,00 € HT 294 000,00 € TTC
Lot n°6 « Mobilier salle de restauration du personnel »	<b>YVES OLLIVIER</b> 5 rue Henri Dunant – BP 09 45141 SAINT JEAN DE LA RUELLE	67 000,00 € HT 80 400,00 € TTC
Lot n°7 « Mobilier Foyer des salles de réceptions »	SANS SUITE	
Lot n°8 « Armoires vestiaires, Armoires casiers et Mobilier de Vestiaires »	<b>BLANCHET D'HUISMES</b> 350 rue Henri Potez 37210 PARCEY MESLAY	22 000,00 € HT 26 400,00 € TTC

16 Groupement de commande pour la ' Réalisation de prestations traiteurs et autres prestations de bouche ' - résiliation de la convention en cours et signature de la nouvelle convention

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à résilier la convention en cours concernant l'achat de prestations traiteurs et à signer la nouvelle convention portant sur ces mêmes prestations et autres prestations de bouche.

- 17 Groupement de commande pour des prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine - autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande pour les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine.

- 18 Groupement de commandes pour des prestations de nettoyage mécanisé des voiries du domaine public et/ou d'établissements publics - autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention portant sur des prestations de nettoyage mécanisé des voiries du domaine public et/ou d'établissements publics ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

- 19 Marché de réalisation de voirie et réseaux divers liés à la construction du pôle administratif - lots 1 et 2 - avenants

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** les avenants aux marchés n°2015-141 et 2015-142 relatif aux travaux de réalisation des réseaux, voiries et espaces verts liés à la construction de l'hôtel de ville de Chartres, ayant pour objet la modification du programme des travaux, la prolongation du délai d'exécution global et la prise en compte d'une plus-value financière globale de 246 681,93 € HT pour le lot 1 et de 39 024,05 € HT pour le lot 2, engendrées par la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

- 20 Marchés de travaux d'électricité et réouverture du Porche Occidental de l'Eglise Saint Pierre - lots n°1,3,4 et 6 - autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les marchés suivants :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Lot n°1 – Maçonnerie - Pierre de Taille	PIERRE ET PATRIMOINE HOUDAYER Rue de l'Industrie - 14700 FALAISE	99 900,60 € HT 119 880,72 € TTC
Lot n°2 - Menuiserie	INFRUCTUEUX	
Lot n°3 – Serrurerie – Vitrierie	BLONDEL METAL - 111 rue du Général de Gaulle – 76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	7 334,04 € HT 8 800,85 € TTC
Lot n°4 – Vitraux	Groupement solidaire : - Mandataire CLAIRE BABET VITRAUX 17 ter rue du Château Chenonville - 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP - MAISON LORIN - 46 rue de la Tannerie - 28000 CHARTRES	2 141,00 € HT 2 569,20 € TTC
Lot n°5 - Peinture	INFRUCTUEUX	

Lot n°6 – Electricité	INEO CENTRE SERVICES - Agence de Chartres - 17 rue du Bois Musquet 28300 CHAMPHOL	- Offre de base : 156 834,95 € HT – 188 201,94 € TTC ; - Variante exigée n°1 « Sonorisation » : 6 011,47 € HT – 7 213,76 € TTC ; - Variante exigée n°2 « Alarme intrusion » : 3 489,18 € HT – 4 187,02 € TTC ; Soit une offre globale de 166 335,60 € HT – 199 602,72 € TTC.
-----------------------	---	---

- 21 Marchés de construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices - lots n°1, 3, 4 et 5 - avenants

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** les avenants aux marchés n° n°2015-098, 2015-100, 2015-101 et 2015-102 relatifs à la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices, ayant pour objet la modification du programme des travaux et la prise en compte de l'incidence financière de ces modifications sur le montant des marchés :

Désignation	Titulaire	Montant initial € HT	Montant après avenants € HT
<b>Marché n°2015-098 - Lot n°1 Structure</b>	Groupement EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE 45077 ORLEANS CEDEX (mandataire)	13 890 000,00	14 371 079,06
<b>Marché n°2015-100 - Lot n°3 Corps d'états secondaires et de finitions</b>	Groupement SAS VALLEE 92140 CLAMART (mandataire)	6 914 323,24	7 275 263,89
<b>Marché n°2015-101 - Lot n°4 Electricité - éclairage</b>	Groupement SCE 28000 CHARTRES (mandataire)	4 498 506,77	4 888 594,82
<b>Marché n°2015-102 - Lot n°5 CVC - Plomberie - Désenfumage</b>	Groupement EIFFAGE ENERGIE VAL DE LOIRE 37300 JOUE LES TOURS (mandataire)	4 299 694,47	4 469 386,71

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 22 Marché pour des missions de coordination sécurité et protection de la santé niveau 2 et 3 - avenant de transfert

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n° G2015-027 relatif aux missions de coordination sécurité et protection de la santé pour toute prestation, niveau 2 et 3, ayant pour objet sa cession à la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION suite à la scission du fonds de commerce du titulaire initial BUREAU VERITAS SA

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 23 Marché de mise en place d'un dispositif de mise en sureté et contrôle d'accès du Pôle Administratif - autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Dispositif de mise en sureté et contrôle d'accès du Pôle Administratif de Chartres	- SOCIETE CHARTRAINE D'ELECTRICITE (mandataire) 110 rue de Sours 28000 CHARTRES - BOUCHERON GIRARD ELECTRICITE	Tranche ferme : 189 973,75 € HT - 227 968,50 € TTC Tranche optionnelle n°1 (exécutée par bons de commande) : sans minimum ni maximum en valeur ou en quantité.

	5 rue Emile Victor 28300 MAINVILLIERS	Estimation : 50 cylindres sur la durée totale du marché. Tranche optionnelle 2 : 50 036,42 € HT - 60 043,70 € TTC
--	--	---

- 24 Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs - Travaux d'aménagement de la ZAC de Beaulieu - Avenant n°4

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n°4 au marché n° 2007-053 relatif à la réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs - Travaux d'aménagement de la ZAC de Beaulieu à Chartres avec la société TPF INGENIERIE, ayant pour objet le transfert du marché à la société PROJECTIO SAS.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 25 Renouvellement urbain du quartier de Beaulieu à Chartres - Ordonnancement, pilotage et coordination - Phase 2- avenant n°4

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°4 au marché n°13-6558 relatif au renouvellement urbain du quartier de Beaulieu à Chartres - Ordonnancement, pilotage et coordination – Phase 2 ayant pour objet sa cession à la société VERDI INGENIERIE CŒUR DE FRANCE en conséquence de la fusion absorption du titulaire initial VERDI INGENIERIE CENTRE OUEST par celle-ci.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 26 Convention co-maîtrise d'ouvrage réseaux pôle administratif - avenant n°2

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole relative aux travaux de réseaux autour du pôle administratif ayant pour objet la modification des prestations prévues initialement, la prise en compte des réseaux secs et portant le montant de l'engagement financier à 1 969 755,21 € HT pour Chartres métropole et 430 000,00 € HT pour la Ville de Chartres.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 27 Chartres - rue de la Planche aux Carpes - Parcelle non bâtie - Acquisition

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle non bâtie située rue de la Planche aux Carpes à Chartres, d'une superficie totale de 141 m<sup>2</sup> composée des parcelles cadastrées section AM n°209p, 214p et 226p, au prix de 2 850 € net vendeur, frais de notaire et de géomètre en sus à la charge de la ville, auprès de Chartres Métropole Habitat ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer ;

**APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales ainsi qu'une servitude de passage pour l'accès et l'entretien de celles-ci au profit des services et prestataires de Chartres Métropole Habitat sur la parcelle cadastrée section AM n°209 et dont le prix de vente tient compte ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents afférents.

28 Indemnités de fonction des élus - modification

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 3 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la fixation de l'indemnité du Maire à 110% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale dans la limite des règles d'écrêtement fixées par la Loi, à compter de la fin de la législature 2017.

---

29 Modification du tableau des emplois

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOpte** la modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour permettre les promotions internes.

---

30 Mise à disposition partielle de personnel

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition partielle de personnel par la Ville de Chartres au Conseil Départemental d'Eure et Loir pour assurer une mission de conservation restauration des objets issus de la fouille au lieu-dit « Le Poirier de Sauge » à Thimert Gatelles, à raison de 40 % d'un temps complet.

**PRECISE** que cette mesure prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour une période de quatorze (14) mois.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et les actes de gestion correspondants.

---

#### **AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS**

31 Forum Association du quartier de la Madeleine - Fête champêtre - Subvention 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 500 € au FORUM Association du Quartier de la Madeleine dans le cadre de la fête champêtre organisée devant la MPT La Madeleine, le samedi 24 juin 2017.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

32 Comité Associatif National Portugais - Fête de la Saint Jean - Subvention 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 000 € au Comité Associatif National Portugais dans le cadre de l'organisation de la fête de la Saint Jean, Stade des Bas Bourgs, les 24 et 25 juin 2017.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

33 Association Maison Pour Tous Saint-Brice - Subvention 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 550 €, à l'association Maison Pour Tous Saint Brice, au titre de l'exercice 2017.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

34 Dotation de solidarité urbaine - Rapport retraçant les actions menées en 2016

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain pour l'année 2016.

---

35 Caf - Convention d'objectif et de financement - Avenant Portail Caf partenaires

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement « Accès et usage Portail Caf partenaires », entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et Loir et la Ville de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement « Accès et usage Portail Caf partenaires ».

---

36 Délégation de service public activités Enfance - Avenant n°4

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public précisant les modalités d'obligation et confidentialité de chacun des partenaires dans l'utilisation des données des familles via le dossier unique d'inscription et le logiciel partagé et utilisé à cet effet, modifiant le règlement intérieur des accueils périscolaires compte tenu de la nouvelle de politique tarifaire mise en place pour les mercredis en période scolaire, et modifiant le lieu d'accueil de l'ALSH des cytises.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le ledit document et tous les actes y afférents.

---

#### **CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME**

37 Les Clos - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement, d'eau potable et pluviale - Avenant n°2

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chartres et Chartres métropole concernant les travaux d'assainissement, d'eau potable et pluviale.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent.

---

38 Adoption du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de l'agglomération chartraine

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de l'agglomération chartraine cofinancés par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),

**AUTORISE** le Maire de Chartres ou son représentant à signer ce document conjointement avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'ANRU, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental d'Eure et Loir, Chartres métropole, la Ville de Mainvilliers, Chartres Métropole Habitat, Habitat Eurélien et Immobilière Centre Loire, ainsi que tout document y afférent.

## **AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS**

- 39 Association Rugby Chartres Métropole - Avenant n°1 à la Convention d'objectifs - Saison Sportive 2016/2017 - Subvention complémentaire 2017

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention complémentaire d'un montant de 16 800 € à l'association « Rugby Chartres Métropole », saison sportive 2016/2017.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019.

---

## **CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME**

- 40 Projet d'aménagement à 2X2 voies par mise en concession autoroutière de la RN 154 et de la RN 12

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**REAFFIRME** sa position sur le fait que le contournement Est de l'Agglomération chartraine est le seul tracé envisageable dans le cadre de l'aménagement par mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12.

---

- 41 Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2016 - Zone d'Aménagement Concerté de La Courtille

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité locale pour l'année 2016 relative à l'opération d'aménagement de la ZAC de La Courtille confiée à la SPL Chartres Aménagement.

---

- 42 Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2016 - Zone d'Aménagement Concerté des Hauts Saumons

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2016 relative à l'opération des Hauts Saumons confiée à la SPL Chartres Aménagement.

---

- 43 Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2016 - Zone d'Aménagement Concerté du Plateau Nord-Ouest

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2016 relative à l'opération du Plateau Nord-Ouest confiée à la SPL Chartres Aménagement

---

- 44 Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2016 - Zone d'Aménagement Concerté de Rechèvres

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité locale pour l'année 2016 relative à l'opération d'aménagement de la ZAC de Rechèvres confiée à la SPL Chartres Aménagement.

45 Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2016 - Zone d'Aménagement Concerté de La Roseraie

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2016 relative à l'opération de La Roseraie confiée à la SPL Chartres Aménagement.

---

46 Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2016 - Zone d'Aménagement Concerté du Pôle Gare

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2016 relative à la Zone d'Aménagement Concerté du Pôle Gare confiée à la SPL Chartres Aménagement.

---

47 Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2016 - Zone d'Aménagement Concerté du Plateau Nord-Est

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2016 relative à la concession d'aménagement du Plateau Nord-Est confiée à la SPL Chartres Aménagement.

---

48 autorisation de signature - documents d'urbanisme

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'autorisation d'urbanisme ci-dessous et tout document y afférent.

Déclarations préalables pour :

- 1) Modification de l'aspect extérieur de l'entrée de l'hôtel Montescot, vue depuis la rue de la Mairie à Chartres, inhérente à des travaux de modification d'une grille et d'un portail métallique.
  - 2) Modification de l'aspect extérieur de l'entrée et de la façade de l'école François VILLON vue depuis la rue Perrault à Chartres, inhérente à des travaux d'accessibilité PMR sur le portillon, portail et porte sanitaire.
  - 3) Modification de l'aspect extérieur de la façade du Centre de soins situé 32 rue de Brétigny à Chartres, inhérente à des travaux de remplacement de menuiseries extérieures.
  - 4) Modification de l'aspect extérieur de la façade sur un bâtiment technique du centre technique municipal situé 27 rue des Perriers à Luisant, inhérente à des travaux de remplacement de menuiserie.
  - 5) Modification de l'aspect extérieur de la façade pignon du bâtiment dit « Vangeon » situé 1 rue Saint Martin au Val à Chartres, inhérente à des travaux de remplacement d'un auvent sur entrée.
- 

**CULTURE, PROMOTION, ANIMATION**

49 Association pour la Publicité et la Promotion des Foires et Marchés d'Eure-et-Loir - Subvention 2017 au titre de l'exercice 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 4 181.85 € à l'Association pour la Publicité et la Promotion des Foires et Marchés d'Eure-et-Loir au titre de l'exercice 2016 écoulé.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 61 960 € à la Chambre de métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir dans le cadre de l'organisation des Artisanales de Chartres – Salon national de l'Artisanat, les 6, 7, 8, et 9 octobre 2017 au Parc des Expositions de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention 2017.

---

51 Protocole - Délégation municipale à Ravenne

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la prise en charge des frais engagés par Jean-Pierre GORGES, Elisabeth FROMONT, Karine DORANGE et Patrick GEROUDET pour leur déplacement à Ravenne (Italie) du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017 à l'invitation du Maire de Ravenne à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Chartres et Ravenne.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes y afférent.

---

52 Aide à la publication (Instrumentum)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le principe que la Ville de Chartres participe au financement de l'impression de cet ouvrage à concurrence de la somme de 1 000, 00 € TTC (mille euros).

**PRECISE** que l'ouvrage mentionnera « recherches effectuées avec le soutien de la Ville de Chartres ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent.

---

53 Protocole - Délégation municipale à Calais

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la prise en charge des frais engagés par Patrick Géroudet pour son déplacement à Calais du 27 au 29 septembre 2017 pour participer au 2<sup>ème</sup> congrès national de Sites & Cités Remarquables de France.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes y afférent.

---

54 Exonération des droits de place dans le cadre des rendez-vous du kiosque

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**EXONERE** la société « Au p'tit délice » des droits de place, dans le cadre des animations de la Ville de Chartres « Les rendez-vous du kiosque », saison 2017.

---

55 Aide à la publication d'un ouvrage d'Archéologie (GAAF)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le principe que la Ville de Chartres participe au financement de l'impression de cet ouvrage à concurrence de la somme de 1 000, 00 € TTC (mille euros).

**PRECISE** que l'ouvrage mentionnera « recherches effectuées avec le soutien de la Ville de Chartres ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent.

---

56 Compagnie Not'Compagnie - Aide à la diffusion 2017 - Festival Off d'Avignon

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention de 1 500 € à la Compagnie Not'Compagnie pour la diffusion de ses spectacles « Le rêve de kiwi » et « Elle...Emoi » au Festival d'Avignon Off, théâtre du petit chien qui fume, du 7 au 30 juillet 2017.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

57 Modification du règlement intérieur du Musée des Beaux-Arts - Gratuité de l'entrée et modification des horaires d'ouverture

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la modification de l'article 4 du règlement de visite

**ARTICLE 4 Horaires et jours d'ouverture**

Les collections sont ouvertes aux horaires suivants :

- de 10 h 00 à 12 h 30 puis de 14 h 00 à 18 h 00 de mai à octobre et de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 de novembre à avril : les jeudis, vendredis, samedis ;
- ouverture jusqu'à 20 h 00 les jeudis à partir du 14 septembre 2017 ;
- de 14 h 00 à 18 h 00 les dimanches de mai à octobre, de 14 h 00 à 17 h 00 de novembre à avril ;

Sauf : les jours fériés suivants : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> et 8 mai, 1<sup>er</sup> et 11 novembre ; 25 décembre.

L'évacuation des salles commence avant la fermeture du musée ainsi que le prévoit l'article 7.

A titre exceptionnel, le Maire ou le conservateur du musée peut décider de modifier ces horaires pour certains événements.

**AUTORISE** la gratuité de l'entrée au musée des Beaux-Arts pour tous les publics pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017.

---

Le Maire,  
**Jean Pierre GORGES**